

## Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance No 23 du 22 juin 2021 (pages 957-958)

**M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels :** – J’ai souvent échangé avec d’anciens membres d’exécutifs divers à Lausanne, dans d’autres communes, dans le canton de Vaud et dans d’autres cantons. L’unanimité est atteinte, aucune et aucun d’entre eux ne m’a dit qu’ils regrettaient les moments passés dans les enceintes parlementaires. Voire même, pour le dire plus crûment, toutes et tous m’ont dit qu’ils ne regrettaient pas les séances de l’organe délibérant. Malgré mon appartenance à ce Conseil communal pendant deux législatures, malgré mes efforts durant quinze ans de Municipalité pour vous porter la plus grande estime, je ne fais malheureusement pas exception à la règle. Maintes fois, et de plus en plus souvent, je me suis dit que s’appliquait à la vie parlementaire, et à ce Conseil en particulier, la formule sarcastique de Coluche : « jusqu’où s’arrêteront-ils ? » Je n’ai pas de réponse à cette question, dont vous reconnaissez qu’elle est intéressante, à la fois sur le fond et sur la logique.

Cet antagonisme ne doit pas être vu comme lié à des relations entre personnes. Il est systémique et il est très sain pour la vie démocratique. Vous faire mes adieux, c’est donc aussi l’occasion de proposer une petite réflexion sur les échanges entre ces pouvoirs constitutifs de la démocratie à laquelle nous sommes attachés, puisque mieux que les autres régimes politiques, elle garantit les libertés et elle assure la répartition des richesses. Quand il y a vingt-trois ans, j’ai été élu au Conseil communal, je me souviens avoir changé mon regard sur la ville : déambulant dans les rues, contemplant les gens, regardant les façades, les places, les rues, les entreprises, les commerces, je me disais avec enthousiasme que j’étais désormais coresponsable de cet espace urbain, des personnes qui l’habitaient, qui l’animaient, qui l’utilisaient.

Lorsque j’ai été élu à la Municipalité, mon appréciation de la responsabilité des autorités a évidemment évolué. Bien que le Parlement soit, comme il est juste, le premier pouvoir en démocratie, la responsabilité exercée par le second est plus intense et plus constante. J’ai pu expérimenter à travers les compositions successives de l’exécutif lausannois auquel j’ai participé qu’il y a des manières différentes d’exercer ces responsabilités gouvernementales. Comme je suis indépendant d’esprit, je peux vous dire que j’en approuve certaines et que je rechigne à d’autres. Mais elles sont, en règle générale, moins marquées par les emphases et les raccourcis qui ne peuvent pas ne pas surgir dans les rencontres bimensuelles de votre organe délibérant.

La démocratie locale est faite de cette complémentarité. Il y a d'une part des élus et des élus de milices dont le quasi-bénévolat ne doit pas être pris au pied de la lettre étymologique. Ces personnes mal payées ne sont pas bienveillantes. Le Parlement parle, le Parlement surjoue, le Parlement jongle avec les grands principes tout en posant des questions de détail. Il est supposé disposer de l'intelligence et de la mémoire nécessaires à l'exercice de son pouvoir interpellant et postulant, de ses prérogatives de surveillance et de contrôle, et bien sûr, au fait de l'actualité par la lecture attentive des journaux, il intervient de manière réactive sur l'ensemble des sujets qui concernent de près ou loin la collectivité. Mon éthique austère reconnaît volontiers au Conseil communal ce droit d'être cinglant, voire même de mauvaise foi. Et même plus, je me dis souvent que des critiques autrement plus fondées que celles qu'on entend ici auraient pu être adressées à l'exécutif, et je m'étonne lorsque ce Conseil chante les louanges de la Municipalité. C'est une difficulté structurelle de l'organe délibérant. Lorsqu'il est critique, l'exécutif se froisse. Lorsqu'il vise à côté ou qu'il est bienveillant, l'exécutif se gausse.

Parce que d'autre part, en effet, les magistrats municipaux à Lausanne sont des professionnels. Selon mon système de valeurs moral et économique, ils et elles sont bien payés et ils se doivent d'être rationnels et de bonne foi. L'exécutif est orienté sur le faire, le prévoir, le planifier. Il est en charge d'une administration, laquelle est composée de gens qui sont dans leur immense majorité compétents et loyaux. Dans une commune urbaine de taille moyenne comme Lausanne, les membres de l'exécutif, en conduisant l'administration, garantissent la continuité des tâches et des prestations fournies à la population et anticipent leur évolution. Ils préparent la ville de demain. Je me suis consacré corps et âme à cette tâche au sein de la Direction des services industriels pendant trois législatures. Je suis très reconnaissant à la Municipalité pour son soutien collégial, à l'ensemble des cadres et des collaborateurs et des collaboratrices des Services industriels pour leur dévouement et pour leurs compétences.

Je sais qu'ils en feront bénéficier mon successeur, à qui je souhaite bon vent, et la formule n'est pas choisie par hasard. Je sais que tous et toutes vont continuer à œuvrer pour le bien de la ville pendant les prochaines législatures. Je ne doute pas que ce Conseil entend y contribuer aussi. Pour ma part, je resterai profondément attaché à Lausanne, où que me conduisent mes pas, et sachant qu'au final, mes pas me conduiront au cimetière. Avant d'y arriver, je me remémorerai volontiers l'adage qui dit que ces endroits sont peuplés de gens irremplaçables. J'espère ralentir mon arrivée à cette destination finale en reconnaissant dès la semaine prochaine que je suis une personne remplaçable. Je vous remercie. (*Applaudissements*)